

MOULIN, PUIS USINE DE TAILLE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bourgogne-Franche-Comté, Yonne
Lézennes

Dossier IA89000654 réalisé en 1974 revu en 2001

Auteur(s) : Marie-France Boyon, Elisabeth
Réveillon



Historique

Le moulin fut certainement construit dans la 1^{ère} moitié du 19^e siècle. D'après l'Annuaire de l'Yonne de 1838, plusieurs moulins à grain montés à l'anglaise furent établis sur l'Armançon. Il fut transformé en scierie à pierres. Cette scierie sciait en tables et en carreaux les pierres de taille de Pacy et de Tonnerre.

Période(s) principale(s) : 1^{ère} moitié 19^e siècle

Auteur(s) de l'oeuvre :
maître d'oeuvre inconnu ()

Description

L'édifice est composé de trois corps de bâtiment doubles en profondeur, au même alignement sur la façade antérieure ; le corps central est en avancée sur la façade postérieure. Le corps gauche comprend un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble à surcroît ; le corps central et le corps droit ont un rez-de-chaussée et deux étages carrés. On remarque une trace de collage entre le corps central et le corps droit. Les encadrements des ouvertures sont en pierre de taille. Les toits, couverts de tuiles plates, sont à deux pans et à croupe sur le corps gauche et le corps central.

Éléments descriptifs

Murs : calcaire, moellon, enduit partiel

Toit : tuile plate

Étages : rez-de-chaussée, 2 étages carrés, comble à surcroît

Informations complémentaires

- **Dossier numérisé prochainement disponible** : <https://httppatrimoine.bourgognefranche-comte.fr/gtrudov/IA89000654.pdf>

Aire d'étude et canton : Ancy-le-Franc

Hydrographie : dérivation de l'Armançon

Dénomination : moulin

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Façades principales des trois corps de bâtiments constituant l'ancien moulin.
89, Lézennes chemin de Ronde

N° de l'illustration : 19748900127V

Date : 1974

Auteur : Michel Thierry

Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine